## Bocage et lande à Pleine-Fougères

#### Une randonnée proposée par Le randonneur breton

Un paysage bocager donnant une terre très fertile par la présence des Ruisseaux de la Chênelais et du Petit Hermitage ainsi que de tous les ruisseaux qui s'y jettent mais aussi de forêt et de landes.





Randonnée n°3140754

☼ Durée : 5h15
☼ Distance : 18.16km
Ճ Dénivelé positif : 31m
➢ Dénivelé négatif : 40m

▶ Dénivelé négatif : 40m
 ▲ Point haut : 52m
 ▲ Point bas : 11m

▲ Difficulté: Moyenne ⊗ Retour point de départ : Oui ▲ Activité: A pied

m Commune: Pleine-Fougères (35610)

### **Description**

Stationner sur le parking de l'ancienne auberge de jeunesse située Rue de Normandie, à proximité de la Poste.

(D/A) Partir par la Rue de Normandie côté Ouest.

#### Balisage Rouge et Blanc des GR® 34 et 39

Juste avant l'église, tourner à gauche dans la première rue : la Rue des Riaux. Dans son virage à droite, se trouve, à main gauche le lavoir de la commune.

- (1) Continuer à gauche dans la Rue du Mont Saint-Michel (D90) puis, après le rond-point dans la Rue de Rennes. À l'ancienne gare, franchir le passage à niveau et continuer en laissant à gauche la D89 en direction de Vieux-Viel et continuer sur 50 m.
- (2) Prendre le sentier à droite avant le N°36. Poursuivre sur la droite sur un chemin puis ignorer un sentier à gauche (itinéraire des GR®).

#### **Balisage Jaune**

- (3) Continuer tout droit et suivre le coude à droite pour se diriger vers la voie ferrée. Longer cette voie ferrée jusqu'à la route.
- (4) Prendre à droite pour franchir le passage à niveau et la route (D4), juste après, continuer à gauche dans le sentier qui après 250 m vire à droite. Poursuivre pour atteindre une route.
- (5) Tourner à gauche sur la petite route et après 40 m, reprendre le sentier à droite.
- (6) Arrivé sur une route, prendre à droite puis tout de suite à gauche et cheminer plein Nord sur cette voie pour parvenir au lieu-dit le Pin. En cours de route très beau panorama sur le bourg de Sains distant de deux kilomètres.
- (7) Virer à gauche pour traverser le hameau du Pin. Poursuivre sur cette route.
- (8) Tourner à droite puis à gauche pour traverser la Lande du Pin. Poursuivre sur la gauche à la route et traverser tout droit la D387. Après 200 m, parvenir au Goulet.
- (9) Prendre le sentier à droite puis obliquer à gauche et continuer vers le Sud entre deux champs jusqu'à la route. Tourner à gauche et continuer

#### Points de passages

D/A Parking de l'auberge de jeunesse
N 48.534027° / O 1.560992° - alt. 37m - km 0

1 Lavoir de Pleine-Fougères N 48.532288° / O 1.563044° - alt. 31m - km 0.32

2 Sentier à droite N 48.528336° / O 1.566163° - alt. 33m - km 0.93

3 Abandon des GR N 48.525025° / O 1.570938° - alt. 31m - km 1.68

4 Passage à niveau et D 4 N 48.525768° / O 1.576372° - alt. 33m - km 2.28

5 Gauche/droite à la route N 48.529196° / O 1.579843° - alt. 44m - km 2.9

6 **Route à droite** N 48.531697° / O 1.580572° - alt. 43m - km 3.24

7 Le Pin - route à gauche N 48.540186° / O 1.58297° - alt. 32m - km 4.3

8 **Avant le ruisseau chemin à droite** N 48.540211° / O 1.596344° - alt. 36m - km 5.33

9 **Le Goulet - sentier à droite** N 48.537917° / O 1.607952° - alt. 40m - km 7.04

10 À droite vers la voie ferrée N 48.52672° / O 1.602754° - alt. 41m - km 9.08

11 Razette - route en face N 48.524183° / O 1.582632° - alt. 33m - km 10.82

12 Route à gauche N 48.518701° / O 1.583393° - alt. 29m - km 11.61

13 Vers le Champ Lambert N 48.515788° / O 1.571839° - alt. 26m - km 12.67

14 Au carrefour - à gauche N 48.513712° / O 1.558256° - alt. 24m - km 13.83

15 Route à gauche N 48.521189° / O 1.546218° - alt. 21m - km 15.51 jusqu'au croisement.

- (10) Franchir le passage à niveau à droite et prendre après à gauche. Traverser le hameau de Villemeloüen et longer la voie ferrée jusqu'à la route. Tourner à droite puis à gauche 50 m plus loin vers le hameau de Razette.
- (11) Traverser la D4, prendre la direction du Plessis et bifurquer aussitôt dans le chemin herbeux à gauche. Pénétrer dans le Bois de Coquerel, continuer le sentier et traverser le Ruisseau de la Chênelaissur la passerelle. Poursuivre sur le chemin empierré à droite jusqu'à la route. (Ne pas suivre le balisage Jaune à gauche).

16 Après Beaurepaire - deux fois à gauche N 48.529275° / O 1.551186° - alt. 17m - km 16.62

17 Avenue des Prunus - à droite N 48.531939° / O 1.562944° - alt. 29m - km 17.72

D/A Parking de l'auberge de jeunesse
N 48.534056° / O 1.56097° - alt. 37m - km 18.16

(12) Virer à gauche, on retrouve provisoirement les GR® qui arrivent de la gauche.

#### Balisage Rouge et Blanc des GR® 34 et 39

Laisser la Maison Neuve à main droite et aboutir sur la D90. L'emprunter à gauche sur 150 m

(13) Continuer à droite pour franchir le Ruisseau du Petit Hermitage en direction de Champ Lambert, petit hameau typique. À la sortie du hameau, tourner à droite et après un virage à gauche, continuer tout droit en ignorant le sentier à droite balisé pour les GR®.

#### **Balisage Jaune**

- (14) Au carrefour de route, tourner à gauche dans le chemin empierré. Passer sous une ligne haute tension puis à l'embranchement, poursuivre à droite et suivre la route dans son coude à droite pour passer près de Pierre Blanche. Arrivé à Ville Marie, continuer sur le chemin empierré 20 m à gauche puis guitter la D89 en prenant à droite en direction de l'Est.
- (15) Tourner à gauche et continuer dans la route vers le Nord en ignorant le virage à droite. Au carrefour en T, suivre à gauche sur 50 m pour prendre le sentier à droite après avoir ignorer l'accès à l'Écluse. Arrivé sur une route, continuer dans le prolongement pour traverser le hameau de Beaurepaire en admirant ses maisons typiques.
- (16) Continuer sur la gauche et tourner à gauche après 20 m. Obliquer après 250 m à droite dans le premier chemin qui passe à droite de la station d'épuration. Traverser la Rue de la Rouérie et continuer en face jusqu'à l'Avenue des Prunus.
- (17) Partir à droite. Rejoindre la Rue de Normandie pour franchir le passage à niveau à gauche et rejoindre le parking du départ (D/A).

### **Informations pratiques**

Le gisant au sud de l'église serait la pierre tombale du chevalier de Plessis-Chesnel qui possédait un manoir sur la route de La Boussac, après le hameau de Razette. Elle daterait de la fin du XVe siècle.

L'Auberge de jeunesse de Pleine Fougères a été tristement célèbre avec l'affaire Caroline. Le 18 juillet 1996, la jeune anglaise Caroline Dickinson est tuée et violée par Francisco Arce Montes, un récidiviste d'origine espagnole. Il est arrêté au début des années 2000, après plusieurs ratés, et plusieurs difficultés rencontrées pendant l'enquête, notamment liées aux techniques ADN, bien trop faibles à l'époque.

Les GR® 34 et 39 confondus et reliant la Maladrie à la Maison Neuve peuvent servir de variante en raccourci pour ce circuit.

### A proximité

**Manoir de Chauffault**: Le manoir de Chauffault se compose d'un bâtiment principal, maison noble du XVIe siècle, et d'un pavillon d'entrée ouvert sur la route menant à Saint-Georges-de-Gréhaigne. Ce dernier se distingue par une tourelle d'angle, sommée d'un dôme en ardoise. En face du manoir, vous trouverez également un magnifique four à pain au feu de bois.

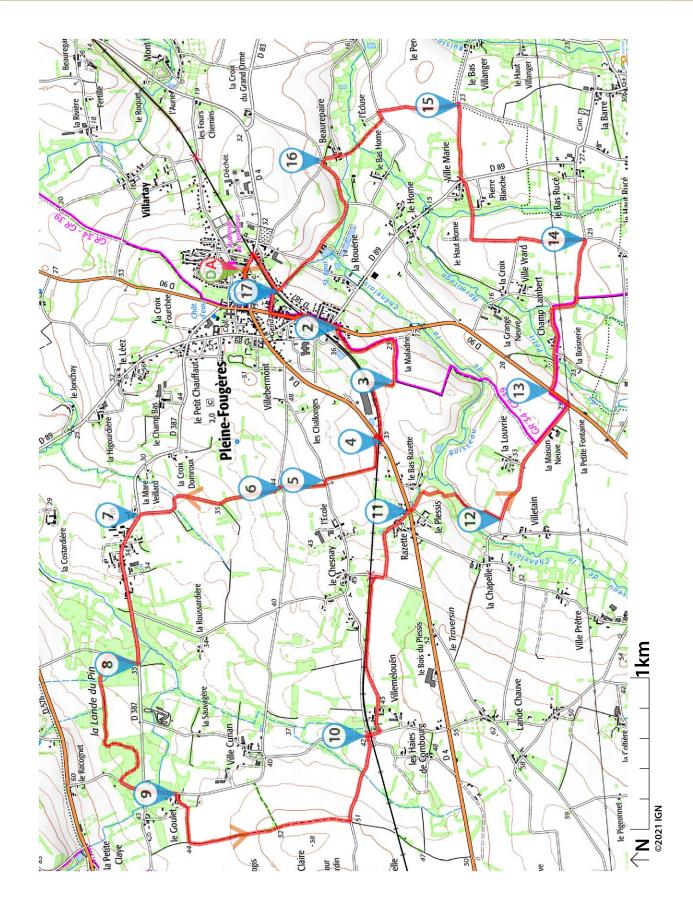
**La Maladrie** : Appelée avant la Maladrerie sur la RD 90 est une ancienne léproserie. Elle est la maison natale de l'historien Eugène Jarnouën (2 janvier 1888 - 1945), située sur le chemin du Mont-Saint-Michel à Saint-Jacques-de-Compostelle.

**Menhir de la Roche Buquet** : Ce menhir en granit a la forme d'un obélisque avec une base quasi quadrangulaire. Sa hauteur est de 1,70 m pour une largeur de 1,60 m et une épaisseur de 1 m. Ses faces ouest et nord comportent des traces de débitage. Situé dans une zone marécageuse, il est manifestement profondément enterré dans le sol

Le lavoir : il date de la moitié du XIXe siècle et a connu plusieurs aménagements.

Donnez-nous votre avis sur : <a href="https://www.visorando.com/randonnee-bocage-et-lande-a-pleine-fougeres/">https://www.visorando.com/randonnee-bocage-et-lande-a-pleine-fougeres/</a>

### Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du visorandonneur

## Préparation de sa randonnée



#### **BIEN CHOISIR** SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### **PRÉVENIR**

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



#### **RESTER SUR LES SENTIERS**

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### **REFERMER**

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### **RAMENER SES DÉCHETS**

ne pas laisser de traces de son passage.



#### **ÊTRE DISCRET**

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### **GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN**

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN **MILIEU VIVANT**

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.